

**PROCES-VERBAL DU 1<sup>ER</sup> CONSEIL D'ECOLE**  
**LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 - ECOLE DE LOUBEYRAT**  
**REUNION EN VISIOCONFERENCE**

Précision : ce conseil d'école s'est déroulé en visioconférence, rendant les échanges plus limités qu'à l'habitude. Certains invités ont aussi eu des difficultés à se connecter, à prendre la parole, ou avoir une connexion suffisante sur toute la durée de la réunion.

	Invités présents	Excusés
<b>Enseignants</b>	Mmes Barthès, Bastide, Chatard, Cloarec, Denis & Gaillard, M Lénat	
<b>Municipalité</b>	Mme Caudrelier, M Blanc	M Lobregat
<b>IEN*</b>		M Cheminal
<b>Représentants de parents d'élèves</b>	Mmes Bousset, Courtois, Herault, Lageix & Sonilhac, MM Jandaud & Lacroix	Mme Baspeyrat
<b>ATSEM &amp; personnel municipal</b>	Hélène Michel	Chantal Espagnol, Brigitte Chambaudie, Alcina Fernandes
<b>Communauté de communes</b>	Mme Taillandier (référente)	
<b>Autres invités</b>		Mme Cariat (RASED)

\*IEN : Inspecteur de l'éducation nationale

Rappel de l'adresse du site internet de l'école :

<https://sitesecoles63.ac-clermont.fr/0630485k>

### 1- ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives,
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration des enfants handicapés,
- les activités périscolaires,

- la restauration scolaire,
- l'hygiène scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école transmet aux membres du conseil d'école un bilan, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Le conseil d'école peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au DASEN\*, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale. Si le projet d'organisation du temps scolaire proposé par le conseil d'école est différent de celui du maire, l'inspecteur de l'éducation nationale met en place une concertation qui doit permettre de rapprocher les deux projets. Au final, c'est le DASEN qui choisit l'organisation du temps scolaire des écoles concernées.

\*DASEN : Directeur administratif des services de l'éducation nationale (Inspecteur d'académie)

### 2- ÉLECTIONS DES PARENTS D'ELEVES

> 72% de participation (73,6% l'année dernière, et 77% l'année précédente). Tous les votes ont été faits par correspondance.

> L'unique liste de candidats a donc été élue : BASPEYRAT Adeline, BOUSSET Audrey, COURTOIS Kelly-Marie, HERAULT Virginie, JANDAUD Pascal, JOUVET Tatiana, LAGEIX Annette, SONILHAC Marie.

> Les représentants de parents d'élèves tenteront de créer un trombinoscope pour le communiquer aux familles.

### 3- REGLEMENT INTERIEUR

Quelques modifications sont proposées :

#### → PREAMBULE

*Le règlement intérieur de l'école définit les droits et obligations des élèves, des enseignants, des parents et des intervenants de l'école. Il est adapté à l'école de LOUBEYRAT, à partir du règlement départemental type de l'éducation nationale. [...]*

#### → 2.4.3 Les Temps d'Activités Péri-éducatives

Parallèlement, des **Temps d'Activités Péri-éducatives** sont organisés par la **municipalité communauté de communes Combrailles Sioule et Morge**. Ceux-ci sont proposés aux élèves les jeudis 13h35-16h30

Les objectifs, l'encadrement et l'organisation des TAP pris en charge par la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge sont consultables sur le « Projet Éducatif Communautaire » auprès du directeur de l'école ou en mairie.

L'organisation matérielle et les modalités d'inscription aux TAP de Loubeyrat sont consultables en mairie de Loubeyrat **auprès de cette même communauté de communes.**

#### → ARTICLE 4: HYGIENE ET SECURITE - USAGE DES LOCAUX

*L'ensemble des locaux scolaires est confié au directeur, responsable de la sécurité des personnes et des biens sauf quand le maire, propriétaire des locaux, utilise, sous sa responsabilité, après avis du conseil d'école, les locaux scolaires pendant les heures et périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés par les activités scolaires ou l'aide personnalisée.*

**Dans des cas particuliers, le directeur d'école pourra être tenu d'adopter un protocole sanitaire et/ou un protocole de sécurité spécifiques. Leur mise en œuvre reposera si nécessaire sur une concertation entre les partenaires concernés (école, commune, communauté de communes, représentants de parents d'élèves...), ainsi que sur une communication à ces mêmes partenaires ainsi qu'aux familles de l'école.**

Remarque : les parties écrites en italiques sont issues du règlement départemental type. Les autres ont été adaptées ou rajoutées pour répondre aux spécificités de l'école.

Il peut être consultable auprès du directeur et sur le site internet de l'école. Les modifications sont visibles en rouge.

**Le conseil d'école a validé ces changements.**

#### 4- ORGANISATION ET VIE DE L'ECOLE

##### Effectif

> 138 élèves au 23/11/2020, contre 144 à la rentrée 2019.

	École	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>Nombre d'élèves</b>	<b>138</b>	15	20	13	22	17	18	18	15

Rentrée de septembre 2021 : la prise en compte des naissances sur la commune laisse entrevoir une légère baisse des effectifs (15 CM2 quitteront l'école), mais M Lénat a déjà été contacté par de nouvelles familles → La stabilité de l'effectif semble réaliste.

##### Ecole, classes, enseignants

> 6 classes pour 7 enseignants : Mme Barthès & Mme Denis (PS-MS, 24), Mme Cloarec (MS-GS, 24), Mme Gaillard (CP, 22), Mme Bastide (CE1-CE2, 23), M Lénat & Mme Denis (CE2-CM1, 22), Mme Chatard (CM1-CM2, 23)

> M Lénat assure la direction de l'école (dans son bureau les vendredis). Mme Gaillard le remplace en cas d'absence.

**Personnel ATSEM** Les deux classes de maternelle disposent d'une ATSEM sur tout le temps scolaire.

##### Répartition des ATSEM (2/classe) :

PS-MS → Hélène Michel + Alcina Fernandes

MS-GS → Chantal Espagnol + Brigitte Chambaudie

##### APC

> Organisation inchangée. APC proposées et encadrées par les enseignants aux élèves de GS à CM2, et ponctuellement aux PS ou MS

→ remédier à des difficultés scolaires

→ activités d'enseignement en lien avec le projet d'école.

> Lundi, mardi, ou vendredi de 13h20 à 13h50.

> Temps scolaire non obligatoire, donc soumis à l'autorisation des parents.

##### Projets et sorties pour l'année

###### Effectués ou en cours

> Projet du conseil départemental « Ouvrez, ouvrez les livres aux bébés », relayé par la médiathèque de Manzat à l'école de Loubeyrat : lecture d'albums en compétition + vote pour élire l'album de l'année (offert par le département lors des naissances)

> Sport : cycle piscine pour toutes les classes (8 séances en élémentaire, 4 en maternelle) + déplacements dans le gymnase de Manzat.

Séances piscine maintenues mais 1 classe à la fois temporairement.

> Sorties à la médiathèque de Loubeyrat pour toutes les classes (suspendues temporairement)

> Participation au prix de littérature des Incorruptibles pour plusieurs classes de l'école

> Correspondance (CE2-CM1, Mme Denis), avec plusieurs classes → envoi de cartes postales.

> Liaisons école collège

> Comb'images, financé par le SMAD des Combrailles et ses partenaires. Fin du projet artistique 2019-2020 (danse hip-hop, CM1-CM2) avec l'artiste Yoan Sarrat. Journée de restitution du 13 novembre annulée.

> Travail sur le voyage, sur les différences, à partir d'un spectacle musical très riche proposé par Dominique Hiberty : « L'étonnant voyage ».

→ Rencontre avec l'artiste avec venue dans toutes les classes

→ Spectacle joué dans la salle polyvalente de Loubeyrat dans le respect du protocole sanitaire spécifique à l'école (27 novembre)

##### A venir

> École des sciences : 24/11 (CE2-CM1 & CM1-CM2) + 12/01 (CP & CE1-CE2)

> Médiathèque de Manzat pour les classes de PS-MS et CP-CE1 (reporté)

> Comb'images : projet 2020-2021 pour la classe de MS-GS

> Photo de classe pas de date programmée

##### Organisation spécifique de certains enseignements

- > Echange de service entre Mme CHATARD et M LENAT : enseignement de l'histoire/temps et des sciences → Les enseignants se déplacent, pas les élèves.
- > Enseignement musical : Emmanuel Falvard intervient dans toutes les classes pour 18 semaines cette année scolaire :
  - Éducation musicale : 30'/classe
  - Chant/chorale : 30'/ classe à partir du CP

#### **Absence des enfants**

- > Rappel pour le jour de l'absence : appel ou message à l'école + annulation cantine
- > Justifier par un mot dans le cahier de liaison au retour de l'enfant.
- > Prévenir via le cahier de liaison pour toute absence anticipée.
- > Les absences pour convenance personnelle ne peuvent être acceptées.

#### **Protocole sanitaire**

Un protocole sanitaire de l'éducation nationale doit être mis en œuvre dans tous les établissements scolaires. Suite à des concertations, un protocole spécifique à l'école de Loubeyrat a été adopté et communiqué aux familles.

Les familles sont informées régulièrement par des lettres d'informations adressées par le directeur, M Lénat, par mail.

### **5- PERISCOLAIRE**

#### **Restauration scolaire**

- > Service communautaire (communauté de communes Combrailles Sioule et Morge)
- > Rappel des horaires de la pause méridienne
  - Remise des enfants aux familles à 12h
  - Ouverture du portail de 13h15 à 13h20 **uniquement pour les élèves des APC**
  - Ouverture du portail de 13h45 à 13h55 (13h20-13h30 le jeudi)
  - Mercredi : possibilité de récupérer les enfants après le déjeuner, à 13h-13h15
- > En cas d'absence d'un élève pour maladie : téléphoner à l'école avant 8h30 au 09.61.02.73.34 ou par mail (loubeyrat.ecole@gmail.com)

#### **Garderie**

- > Service communal (Loubeyrat)
- > L'inscription n'est pas obligatoire.
- > Rappel des horaires
  - Matin : 7h15 - 8h35
  - Soir : 16h30 - 18h30
- > Fiche d'inscription et de facturation à rendre de préférence, même pour les familles qui utilisent peu ou pas le service de garderie.
- > Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés ou récupérés, jusqu'à la porte, par un adulte.
- > Son fonctionnement peut être adapté en fonction du protocole sanitaire (salle, répartition des élèves...)

#### **TAP**

- > Service communautaire (communauté de communes Combrailles Sioule et Morge)

- > Rappel des horaires

13h30-15h puis 15h10-16h30

Possibilité de déposer ou récupérer les enfants uniquement de 13h20 à 13h30, de 14h55 à 15h 15, ou après 16h30.

### **6- PROJET D'ECOLE**

Le conseil des maitres a dressé un bilan du projet d'école 2016-2020, dont les thèmes étaient :

#### **Améliorer les compétences des élèves**

- 1- Plus d'autonomie, d'entraide, et de coopération entre les élèves.
- 2- Une pédagogie des enseignements renforcée sur les besoins des élèves pour mieux s'adapter au rythme de chacun.
- 3- Un développement des langages oral et écrit vers le besoin concret → langages adaptés
- 4- Une culture du calcul mental

#### **Assurer la continuité des apprentissages**

- 1- De nouveaux outils de continuité
- 2- Une liaison dans et entre les cycles encore améliorée
- 3- Des enseignements construits autour des nouveaux programmes

Ce bilan, croisé avec tous les autres indicateurs étudiés (évaluations, évaluations nationales, contexte de l'école...) ont amené l'équipe vers de nouveaux objectifs, qui seront visés sur la période du projet d'école 2020-2023 :

#### **Améliorer les compétences des élèves**

- 1- Développer la persévérance et l'autonomie devant la tâche
- 2- Développer l'esprit de citoyenneté (valeurs de la République, porter secours, parcours citoyen...)
- 3- Améliorer le lexique, le vocabulaire (appui sur l'enseignement de l'oral)
- 4- Améliorer le graphisme et l'écriture
- 5- Numération et calcul : renforcer la construction du nombre et maintenir la culture commune du calcul mental

#### **Assurer la continuité des apprentissages**

Pour chacun des thèmes, l'équipe enseignante construira les outils, programmations, pour rendre ces enseignements cohérents de la PS au CM2, et même 6<sup>ème</sup> (fin du cycle 3) par la poursuite du travail sur le secteur de collège de Châtel-Guyon.

#### **Prendre en compte les difficultés des élèves**

L'objectif du projet d'école 2016-2020, de s'adapter aux besoins des élèves, est conservé.

Chaque année, des priorités seront dégagées et formalisées dans un avenant. Un autre avenant sera également ajouté, chaque année, pour préciser les objectifs du secteur de collège (travail des conseils de cycle 3). Ces documents seront présentés au conseil d'école lors de la première réunion.

**Le conseil d'école a validé les axes de ce nouveau projet d'école, qui sera présenté de manière définitive lors du 3<sup>ème</sup> conseil d'école.**

## 7- AIDE PERSONNALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE / RASED

### > Dans la classe

C'est l'aide prioritaire, au quotidien → aménagements pédagogiques pour les élèves qui en ont besoin : groupes de besoins, aide individualisée, différenciation pédagogique, fabrication et utilisation d'outils particuliers, tutorat... Des séances en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) peuvent également être proposées, en plus du temps scolaire « classique ».

Dans le cas de difficultés précises et/ou durables, des dispositifs particuliers peuvent être adoptés.

### > Dans l'école

Pour s'adapter au rythme d'apprentissage de chacun, des élèves peuvent être amenés à changer de classe pour des enseignements ciblés.

Des groupes de besoins sont aussi créés avec des élèves de classes différentes (sauf période avec protocole sanitaire).

Quelques-uns de ces élèves peuvent, si cela se justifie, en accord entre l'équipe enseignante et l'équipe du RASED, et après information aux familles, être pris en charge par un enseignant spécialisé pour bénéficier d'une aide spécifique.

### > RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Le RASED est un dispositif du **pôle ressource** ayant une triple mission : **prévention, remédiation et communication.**

L'intervention du RASED commence par un appui aux équipes pédagogiques dans l'aide aux élèves : prévenir, analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement, objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe, cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent, remédier aux difficultés.

Ensuite, le RASED peut choisir d'intervenir directement auprès des élèves.

C'est désormais **Mme Carriat**, enseignante spécialisée dans l'**aide à dominante pédagogique** ("maitre E"), qui peut intervenir dans des cas de **difficultés d'apprentissage.**

La priorité de ce genre d'aide est donnée aux élèves en difficulté de la GS au CE2.

Elle peut intervenir en classe ou en dehors, individuellement ou en petits groupes.

**Mme Roullaud, psychologue de l'éducation nationale**, peut intervenir à la demande des familles ou des enseignants, avec l'accord des parents.

Il existe un autre type d'aide, à dominante relationnelle ("maitre G"), mais aucun enseignant n'est en poste sur notre secteur dans cette spécialité.

Financement : les professionnels ainsi que leurs déplacements sont rémunérés par l'Education Nationale. Le matériel du RASED est financé par les communes.

Chaque commune dont les écoles dépendent de la circonscription Riom Combrailles verse 1€ par enfant inscrit. Dans notre cas, cet argent est collecté par la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge et sert au fonctionnement du RASED de toute la circonscription Riom Combrailles (5 maitres E - 2,5 psychologues scolaires - 0 maitre G actuellement).

Contact : Les parents peuvent demander l'intervention du RASED (le psychologue de l'éducation nationale peut intervenir à la demande des enfants, des parents ou des enseignants). Les demandes sont examinées en concertation avec l'enseignant de la classe. RASED basé à l'école élémentaire de Châtel-Guyon : 04.73.86.03.04

## 8- PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

Pour l'école de Loubeyrat, les risques identifiés sont :

> Incendie > Séisme > Tempête  
> Accident chimique ou nucléaire > Intrusion

Avant les vacances d'automne, 2 exercices ont été effectués :

Incendie (05/10/2020) : RAS, la procédure acquise, et bien vécue pour les PS.

Intrusion (« opération cache-cache ») (09/10/2020) : même chose.

## 9- LOCAUX-MATERIEL

### Entretien et aménagements

Comme chaque été, et durant les vacances d'automne, les employés communaux ont passé un temps conséquent à l'école pour :

> Entretien courant des cours et des locaux

> Grand ménage

> Ajout de rayonnages dans la classe de PS-MS

> Implication des élèves dans un projet d'aménagement de la commune, à côté du stade.

> Des dalles amortissantes vont être installées sous la structure de la cour des "petits".

> Poursuite de l'aménagement « sécurité » pour les piétons aux abords de l'école : sens unique, zone piétonne, panneaux dans le village.

> Les représentants de parents d'élèves remercient la municipalité pour la réalisation de ces aménagements. Ils demandent si le "côté cimetière" sera aussi aménagé.

→ Réponse : 1 passage pour piéton va être matérialisé pour traverser la départementale au niveau du cimetière. En revanche aucun aménagement piéton n'est réalisable pour rejoindre l'école, la circulation devant rester à double sens sur cette portion et la chaussée étant par conséquent trop étroite.

### Numérique

> Rappel de l'adresse du site internet de l'école :

<https://sitesecoles63.ac-clermont.fr/O630485k>

- > La municipalité a lancé un dossier de demande de subvention pour équiper la classe de PS-MS d'un TNI (tableau numérique interactif). Ce dossier a été validé par une première commission.
- > 1 PC portable de la mairie va être récupéré et reconfiguré pour servir dans la classe de MS-GS, avec les outils numériques utilisés par l'école.

## 10- BUDGET

### Coopérative scolaire

- > Soutenir tous les projets scolaires mis en place par les enseignants, qu'ils soient artistiques, sportifs, culturels, pédagogiques ... : financer l'achat de matériel, d'abonnements pour les classes, des sorties, des intervenants ...
- > Fonctionnement dépendant des **subventions allouées par l'Amicale scolaire, la mairie, la communauté de communes**, mais aussi des actions menées par les enseignants (ventes des photos de classe, tombolas ...).
- > Solde de début d'année : environ **1 000 €**.
- > A partir de cette année, la coopérative scolaire est gérée par 2 élèves (rotation des élèves) accompagnés d'un enseignant.

### Commune de Loubeyrat

- > 38 euros par élève pour l'achat des fournitures scolaires.
- > Coopérative scolaire à hauteur de 10€/élève.

### Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

- > Combrailles Sioule et Morge, par l'intermédiaire de sa compétence « Enfance-jeunesse », est un soutien très précieux pour les écoles, en terme d'équipements et en terme de financement de sorties.
- > Sorties sur les équipements du territoire communautaire :

#### Piscine et gymnase

- Cinéma La Viouze : 1 fois par an par classe
- Médiathèques : 1 fois par an pour la classe ayant des PS  
1 fois par an pour la classe ayant des CP

Puis sur la médiathèque relais existante la plus proche

- Maison de la musique : 1 fois par an par classe
- Ecole de Musique : 1 fois par an par classe
- Site de La passerelle : Spectacle uniquement (dans la limite de la programmation) 2 déplacements à 55 places par an par école
- Ecole des sciences : 1 fois par an par classe

- > Sorties pour projets « livres » :  
5€/élève/an pour une sortie pédagogique OU 5€/élève/nuit/an pour une sortie avec nuitées.

### Transports

- > C'est la part la plus importante pour toutes les activités pédagogiques qui nécessitent un déplacement.
- > La plupart sont pris en charge par Combrailles Sioule et Morge.
- > Les autres le sont par la coopérative scolaire.

## 12- PARTENAIRES

### Projets de l'amicale scolaire

- Le contexte actuel conduit à annuler toutes les manifestations qui nécessitent la réunion de personnes. Pour le moment, seules des actions à distance (comme la commande de chocolats actuellement) sont prévues.
- Bénéfice d'environ 900€ sur les commandes de chocolat. Merci !
- Toutes les petites mains sont les bienvenues pour aider aux événements de l'AS

Fait le 23/11/2020

Secrétaire de séance  
M Lénat

Président de séance  
M Lénat




Ecole primaire de LOUBEYRAT  
Le Suquet - 63410 Loubeyrat  
09.61.02.73.34  
Circonscription Riom-Combrailles